

Dossier certifié conforme par la Présidente
et annexé à la délibération du Grand Annecy du
18 décembre 2025 approuvant le PLUI HMB.

La Présidente,
Frédérique LARDET.



PIÈCE 1 RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.7 Modalités d'évaluation

• APPROUVE PAR LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025 •
MIS A JOUR LE 26 MARS 2026

MODALITES D’EVALUATION DU DOCUMENT

TABLE DES MATIERES

■ UN PRINCIPE D’EVALUATION ET DE SUIVI OBLIGATOIRES FIXE PAR LE CODE	3
■ METHODOLOGIE POUR CONSTRUIRE LES INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION DU PLUI HMB	3
■ LES QUESTIONS EVALUATIVES ET LES INDICATEURS DE SUIVI retenus pour l’évaluation du PLuI hmb	7
■ LA MISE EN PLACE D’UNE GOUVERNANCE et animation SPECIFIQUE pour suivre l’évaluation	15

■ UN PRINCIPE D’EVALUATION ET DE SUIVI OBLIGATOIRES FIXE PAR LE CODE

Conformément à l’article L153-27 du code de l’urbanisme, une analyse des résultats de l’application du plan au regard des objectifs visés à l’article L101-2 du code de l’urbanisme est attendue. Cet article rappelle les objectifs transversaux que l’action des collectivités publiques doit atteindre en matière d’urbanisme.

Cette analyse intervient au plus tard six ans après la délibération portant approbation du PLUi, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur.

Les résultats issus de l’analyse des résultats de l’application du plan au regard des objectifs visés à l’article L101-2 du code de l’urbanisme donnent lieu à une délibération après avoir sollicité l’avis de ses communes membres.

Plus particulièrement, le code de l’urbanisme indique que dans le cas d’un PLUi soumis à évaluation environnementale le rapport de présentation « définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l’analyse des résultats de l’application du plan. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l’environnement afin d’identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ».

Afin d’anticiper cette évaluation cadrée par le code de l’urbanisme, et de disposer d’indicateurs de suivi pour le PLUi HMB, une méthodologie a ainsi été mise en place pour poser les bases de suivi continu du PLUi HMB.

■ METHODOLOGIE POUR CONSTRUIRE LES INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION DU PLUI HMB

□ ADEQUATION ENTRE LE L101-2 DU CODE DE L’URBANISME ET LE PADD DU PLUI

Un travail de correspondance entre les objectifs de l’article L101-2 du code de l’urbanisme et les orientations du PADD du PLUI HMB a été réalisé, afin que les indicateurs identifiés soient compatibles avec le code tout en étant contextualisés.

Les 2/3 des objectifs de l’article L101-2 traitent, au sens large, des thématiques environnement et aménagement du territoire (respectivement les objectifs 5, 6 et 7 et 1, 2 et 3). L’objectif 6bis traite de la thématique transversale d’artificialisation des sols.

Ces trois thématiques que sont l’environnement, l’aménagement du territoire et l’artificialisation des sols se retrouvent dans les grands axes et sous-objectifs du PADD de la manière suivante :

- **Environnement** (objectifs 5, 6 et 7 du L101-2) se retrouve de manière principale dans l’axe « Ancrer nos modes d’aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver nos ressources à long terme » du PADD :

Objectif L101-2	Sous-objectifs principaux du PADD correspondants
<u>Objectif 5</u> - Prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature	Pérenniser la continuité du cycle de l’eau face au dérèglement climatique Prendre en compte les risques dans les choix de développement et protéger la population des risques et nuisances

<p><u>Objectif 6</u> - Protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques</p>	<p>Assurer un développement répondant aux enjeux des transitions énergétique et écologique</p> <p>Pérenniser la continuité du cycle de l'eau face au dérèglement climatique</p> <p>Préserver et valoriser les trames vertes, bleues et noires dans et hors espaces urbanisés</p> <p>Préserver les sols naturels, agricoles et forestiers</p>
<p><u>Objectif 7</u> - Lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables</p>	<p>Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires</p> <p>Assurer un développement répondant aux enjeux des transitions énergétique et écologique</p> <p>Pérenniser la continuité du cycle de l'eau face au dérèglement climatique</p>

- **Aménagement du territoire (objectifs 1, 2 et 3 du L101-2)** Se retrouve de manière principale dans les axes « Apaiser notre territoire : créer les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable répondant aux enjeux humains et bioclimatique » et dans l'axe « Piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable » du PADD.

Objectif L101-2	Sous-objectifs principaux du PADD correspondants
<p><u>Objectif 1</u> - Équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain, équilibre entre une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, équilibre entre la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel, équilibre entre les besoins en matière de mobilité</p>	<p>Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires</p> <p>Renforcer et intensifier les pôles urbains et les proximités pour organiser l'agglomération du quart d'heure et l'irriguer par une mobilité multimodale</p> <p>Préserver et valoriser la richesse et la diversité des paysages et patrimoines, remarquables comme ordinaires</p> <p>Renforcer la diversité des modes d'accueil des entreprises et des emplois</p> <p>Accompagner le parcours résidentiel des entreprises</p> <p>Adapter l'offre commerciale à l'évolution des modes de consommation</p> <p>Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et valoriser la production forestière</p> <p>Améliorer les conditions d'accueil d'un tourisme responsable qui régule mieux ses activités et la fréquentation du territoire</p> <p>Poursuivre le déploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche</p>
Objectif L101-2	Sous-objectifs principaux du PADD correspondants

<p><u>Objectif 2</u> - Qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville</p>	<p>Préserver et valoriser la richesse et la diversité des paysages et patrimoines, remarquables comme ordinaires</p>
<p><u>Objectif 3</u> - Diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat</p>	<p>Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires</p> <p>Renforcer et intensifier les pôles urbains et les proximités pour organiser l'agglomération du quart d'heure et l'irriguer par une mobilité multimodale</p>

- **Artificialisation des sols** (objectif 6bis du L101-2) **Se retrouve principalement dans l'axe « Ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver nos ressources à long terme » du PADD :**

Objectif L101-2	Sous-objectifs principaux du PADD correspondants
<p><u>Objectif 6bis</u> - Lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme</p>	<p>Réduction de la consommation d'espaces naturels et forestiers pour atteindre le ZAN à l'horizon 2050</p> <p>Préserver les sols naturels, agricoles et forestiers</p>

□ QUELQUES PRINCIPES AYANT GUIDE LES CHOIX DES INDICATEURS

Il s'agit de choisir des indicateurs permettant à la fois d'évaluer les effets du projet et les dynamiques du territoire.

Plusieurs critères d'évaluation du projet ont été mobilisés pour construire des questions évaluatives et affiner la sélection d'indicateurs, chacun apportant un ou plusieurs angles d'analyse. L'objet des critères d'évaluation est lié à la finalité de l'évaluation, laquelle vise à déterminer l'intérêt, la valeur ou l'importance d'une intervention (politique, projet, programme, stratégie, institution ou toute autre activité évaluée). Les critères sont utilisés pour formuler les questions d'évaluation, et chacun représente une perspective différente à travers laquelle l'intervention, sa mise en œuvre et ses résultats peuvent être analysés.

Les six critères d'évaluation du projet sont les suivants :

- Pertinence (adéquation entre les objectifs de l'action et les besoins du territoire et de ses habitants) ;
- Cohérence (complémentarité avec d'autres structures sur un même sujet pour la cohérence externe, adéquation entre le sujet et les valeurs de la structure pour la cohérence interne) ;
- Efficacité (comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints) ;
- Efficience (mesure si le projet a été mis en œuvre de manière optimale) ;
- Impact (mesure des retombées de l'action à moyen et long terme) ;

- Viabilité (pérennité des effets positifs d'une stratégie/d'un programme quand elle/il prend fin).

Ce travail sur les questions évaluatives vise à hiérarchiser les interrogations et définir le périmètre de ce qui sera effectivement investigué et traité. Les questions évaluatives guident la démarche d'évaluation en désignant des interrogations prioritaires. Elles ont permis de sélectionner des indicateurs prioritaires pour le suivi du PLUi HMB.

Au-delà de ces critères, plusieurs principes ont été suivis pour construire les indicateurs :

- La recherche de cohérence et de complémentarité avec les indicateurs de suivi définis dans les autres plans et programmes (PCAET particulièrement) et dans le POA-Habitat et le POA-Mobilité.
- Un nombre d'indicateurs concis afin de garantir l'efficacité du suivi de la mise en œuvre du document. Les indicateurs n'ont pas vocation à fournir un état des lieux complet sur l'évolution du territoire mais plutôt d'identifier les impacts positifs ou négatifs de la mise en œuvre du PLUi et éclairer les élus dans leur choix de modification du document.
- La recherche d'indicateurs pouvant être renseignés à partir de données fiables et pérennes afin de garantir la capacité à suivre l'évaluation du projet.
- La distinction entre deux types d'indicateurs a été faite : les indicateurs de suivi des dynamiques du territoire et les indicateurs de suivi des outils du PLUi. Ces derniers doivent permettre, dans l'analyse évaluative, de mesurer l'impact du PLUi sur les différentes thématiques identifiées.
- Dans une perspective de surveillance des incidences potentiellement induites sur les données environnementales, les conclusions de la mise à jour de l'état initial de l'environnement ont été intégrées au travail de réflexion sur le choix des indicateurs (en particulier les éléments identifiés en enjeu fort dans l'EIE).

■ LES QUESTIONS EVALUATIVES ET LES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS POUR L’EVALUATION DU PLUI HMB

Il est important de noter que si la formulation des indicateurs ne précise pas de temporalité, d’évolution et de répartition spatiale, chaque indicateur sera renseigné selon ces trois éléments dans la mesure du possible.

Indicateurs de suivi :

Indicateur	N° indicateur	Source
Evolution du nombre d’habitants	1	INSEE
Nombre d’étudiants	2	INSEE
Nombre et taille des ménages	3	INSEE
Pyramide des âges	4	INSEE

► **QE1 : Dans quelle mesure le PLUI permet-il d’améliorer la situation environnementale du territoire, s’agissant du cycle de l’eau, de la trame verte et bleue, des nuisances et de la transition écologique et énergétique ?**

- **Cycle de l’eau**

L’analyse évaluative en matière de cycle de l’eau portera essentiellement sur la ressource en eau superficielle (infiltration, ruissellement, préservation des zones humides, gestion de l’eau à la parcelle, qualité de l’eau des cours d’eau) et sur les facteurs de pressions sur la ressource (assainissement et prélèvements)

Indicateurs de suivi :

Indicateur	N° indicateur	Source
Surface et part du territoire propice à l’infiltration de l’eau (surfaces perméables) et taux d’imperméabilisation	5	OCS DDT
Surface de zones humides et espaces de bon fonctionnement de la zone humide	6	SDAGE/GA
Part des projets n’ayant pas pu gérer l’infiltration de l’eau à la parcelle	7	GA*
Nombre d’habitants raccordés et non-raccordés au réseau d’assainissement	8	SILA
Suivi de la capacité des différents UDEP	9	GA
Volumes d’eau mis en distribution	10	GA
Volumes prélevés en eau potable	11	GA

Volumes produits en eau potable	12	GA
Volumes facturés en eau potable	13	GA
Qualité du milieu naturel : état écologique et état chimique	14	SDAGE/ SMIAC/SILA
Indice d'avancement de la protection des captages	15	GA
Estimation du nombre d'habitants desservis	16	GA
Indice de protection de la ressource	17	GA
Nombre de travaux réalisés sur le réseau d'eau potable (DECI, renouvellement, extension)	18	GA
Linéaire total de réseau de desserte en km	19	GA
Nombre de branchements (hors hydrants)	20	GA
Côte du lac la plus basse mesurée sur l'année	21	GA
Côte du lac la plus haute mesurée sur l'année	22	GA

**Grand Annecy*

- **Trame verte et bleue**

L'analyse évaluative portera sur le maintien et la préservation de la trame verte et bleue (TVB) et des continuités écologiques.

Indicateurs de suivi :

Surface des différents espaces de la TVB	23	GA
Superficie des espaces boisés	24	GA
Superficie des espaces boisés identifiés en Espace Boisé classé (EBC)	25	GA
Superficie de zones humides	26	GA
Surface moyenne des corridors écologiques	27	GA
Evolution du nombre de corridor écologique	28	GA
Taux de recouvrement des éléments constitutifs de la TVB du PLUI par les zonages et outils du PLUI limitant la constructibilité	29	GA
Milieux forestiers en forêts matures dans le PNR du massif des Bauges	30	PNR MB/ INRAE

- **Nuisances et risques**

L'analyse évaluative portera sur l'exposition à la pollution atmosphérique, à la pollution sonore et aux risques naturels et technologiques.

Indicateurs de suivi :

Population et nombre de logements exposés à la pollution de l'air	31	ATMO + INSEE
Population et nombre de logements exposés à la pollution sonore	32	GA + INSEE
Proportion du territoire soumis à une ZFE et évolution des critères	33	GA
Population et nombre de logements exposés aux risques naturels et technologiques	34	GA + DREAL + DDT + INSEE
Nombre de nouvelles voies bruyantes recensées dans l'arrêté préfectoral de classement des voies	35	Etat
Nombre d'ICPE sur le Grand Annecy	36	Etat
Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle	37	Etat

- **Transition écologique et énergétique**

L'analyse évaluative portera sur les émissions de gaz à effet de serre, sur le bilan énergétique du territoire et sur les logements mieux adaptés au changement climatique.

Indicateurs de suivi :

Emissions de gaz à effet de serre (en tonne équivalente de CO ₂) du territoire (par secteurs)	38	ATMO
Concentration (moyenne annuelle et/ou jours de dépassement des seuils réglementaires) des principaux polluants surveillés	39	Observatoire du climat et/ou ATMO
Energie renouvelable : production par catégorie	40	GA
Consommation énergétique du territoire (par secteur)	41	GA
Evolution de la performance énergétique des bâtiments	42	GA
Nombre de logements ayant bénéficié d'une aide à la rénovation énergétique	43	GA
Réseau de chaleur : linéaire, nombre d'habitations raccordées, nombre de nouveaux logements raccordés, nombre de nouveaux logements raccordables	44	GA

► **QE 2 : En quoi le PLUI permet-il de répondre aux besoins du territoire en favorisant la nature en ville, en renforçant les centralités et l’armature urbaine et en répondant aux besoins de mobilité ?**

- **Nature en ville**

L’analyse évaluative portera sur la préservation des espaces de nature en ville et sur la réponse aux besoins en matière d’espaces verts de proximité.

Indicateurs de suivi :

M ² d'espaces verts en milieu urbain de proximité par habitant (ville du ¼ d’heure)	45	OCS DDT + INSEE
Evolution de la surface de la trame verte et bleue urbaine	46	GA
Taux de recouvrement des espaces verts de proximité et des espaces naturels par les zonages et outils du PLUi limitant la constructibilité	47	OCS DDT + GA

- **Centralités**

L’analyse évaluative portera sur l’équilibre et le renforcement des centralités en matière de services, de desserte et de population.

Indicateurs de suivi :

Evolution du niveau de desserte en transport en commun et de services des centralités	48	INSEE + GA
Pourcentage de la population dans chaque niveau de centralités et d'armature urbaine	49	GA + INSEE
Densité des nouveaux projets « habitat » en fonction de la desserte et d’armature urbaine	50	SITADEL + GA

- **Mobilité**

L’analyse évaluative en matière de mobilité portera sur les transports en commun, les déplacements en modes doux et les déplacements en voiture plus vertueux, se référer au POA Mobilités.

Indicateurs de suivi :

Evolution de la part modale tous modes	51	GA
Stations de transport en commun et population desservie	52	GA
Nombre de voyageurs utilisant le bus	53	GA / SIBRA
Evolution de la fréquentation des transports en commun (train et bus)	54	GA / SIBRA
Nombre et types de PEM (Pôles d’échange multimodaux) réalisés	55	GA
Fréquentation des PEM	56	GA

Linéaire d'équipements cyclables réalisé : bandes et pistes cyclables, zones de circulation apaisée (aires piétonnes, zones de rencontres, zones 30, voies 30)	57	GA
Nombre stations Véloncy et population desservie (rayon de 500 m)	58	GA
Nombre de sites dangereux pour les cyclistes traités	59	GA
OAP incluant des préconisations en matière de liaisons piétonnes et projets réalisés sur ces sites	60	GA
ER (Emplacements réservés) et tracés de principe dédiés à : du stationnement vélo, des bandes et pistes cyclables, des aires de covoiturage, du stationnement P+R	61	GA / Communes
Etat du trafic routier	62	Département
Nombre et part d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	63	INSEE (observatoire déplacements)
Nombre et part d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence, dans l'agglomération	64	INSEE (observatoire déplacements)
Nombre et part d'actifs résidents et travaillant dans l'agglomération	65	INSEE (observatoire déplacements)
Nombre et part d'actifs résidents mais travaillant hors de l'agglomération	66	INSEE (observatoire déplacements)
Taux de motorisation des ménages résidents : VP et deux roues motorisés	67	INSEE (observatoire déplacements)
Évolution du nombre d'arrêts dédié au covoiturage et fréquentation globale tout arrêt confondu	68	GA / Communes
Nombre de parkings disponibles au centre-ville. Nombre de parkings dédiés à l'autopartage	69	GA / Communes
Mise en place des actions prévues dans la charte LUD	70	GA
Evolution des indicateurs de qualité de l'air sur l'agglomération	71	GA / ATMO Aura

► **QE3 : En quoi le PLUi permet-il de répondre aux besoins des habitants du territoire en matière de logements, de besoins économiques et d'accès aux espaces naturels en préservant le patrimoine et les paysages ?**

• **Logements**

L'analyse évaluative portera sur la réponse aux besoins en matière de logements neufs, de logements sociaux et de sites d'accueil des gens du voyage, se référer au POA habitat.

Indicateurs de suivi :

Nombre de logements (dont potentiellement indignes)	72	GA
Taux de pression sur le parc social	73	GA

Production de logements par produits (privé, social, abordable) et par communes	74	GA
Sites d'accueil des gens du voyage	75	GA
Nombre et part de logements à prix et loyers encadrés réalisés dans les SMS et les OAP	76	GA
Evolution du taux de résidences principales et secondaires	77	INSEE
Evolution du nombre de meublés de tourisme	78	declaloc

- **Economie, tourisme**

L'analyse évaluative portera sur la réponse aux besoins en matière d'accueil des entreprises, et de desserte des zones d'activités.

Indicateurs de suivi :

Indice de concentration de l'emploi	79	INSEE
Etablissements et emplois par secteur d'activité	80	INSEE
Equipements commerciaux et services	81	INSEE - BPE
Population active travaillant sur le territoire	82	INSEE
Population active frontalière vivant sur le territoire	83	INSEE
Niveau de desserte des zones d'activités	84	GA
Nombre d'entreprises	85	INSEE CCI CMA
Nombre de créations d'entreprises	86	INSEE CCI CMA
Nombre d'entreprises dans les ZAE et nature de leurs activités	87	BPE + INSEE + GA
Nombre de lits touristiques marchands (hôtellerie, résidences touristiques, meublés classés)	88	SMBT
Nombre de visiteurs	89	Office du tourisme

- **Accès aux grands sites naturels (Semnoz, Glières, col de la Forclaz)**

L'analyse évaluative portera sur le niveau de connexion entre les espaces naturels et les réseaux de transport en commun.

Indicateurs de suivi :

Desserte en transport en commun (TC) des grands sites naturels connectés aux réseaux TC et modes doux	90	GA
Fréquentation de la station du Semnoz	91	GA
Fréquentation du plateau des Glières	92	GA

- **Patrimoine, paysage et agriculture**

L'analyse évaluative portera sur la protection des patrimoines et la préservation des terres et des exploitations agricoles.

Indicateurs de suivi :

Surface occupée par l'activité agricole	93	RPG
Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire du Grand Annecy	94	Chambre d'agriculture + GA
Surface Agricole Utile (en ha)	95	Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc
Nombre de bâtiments inscrits à l'identification des bâtiments pouvant changer de destination en zones A et N	96	GA
Nombres d'éléments identifiés au patrimoine	98	GA
Ajout ou suppression de cônes de vue	99	GA
Surfaces des zones As, Ns et Aalp	100	GA
Part des communes avec règlements de publicité ayant repris les prescriptions de la Charte en matière de publicité dans le PNR du massif des bauges	101	PNR MB
Surface en prairies permanentes dans le PNR du massif des Bauges	102	IGN/PNR MB

- **Loi montagne et loi littoral**

L'analyse évaluative portera sur la préservation de la loi montagne et de la loi littoral.

Indicateurs de suivi :

Nombre de STECAL	103	GA
Surface en EBC loi littoral	104	GA
Evolution du linéaire de marche pied au bord du lac	105	Conservatoire du littoral
Labélisation de nouveaux espaces naturels sensibles	106	Département
Nombre d'UTN réalisées	107	GA

- **Déchets, ISDI et carrières**

L'analyse évaluative portera sur la gestion des déchets, l'évolution des ISDI et des carrières sur le territoire.

Indicateurs de suivi :

Tonnage d'ordures ménagères collectées	108	GA
Surface et capacité de stockage des ISDI	109	GA
Surface et capacité de production des carrières	110	GA

► **QE4 : Dans quelle mesure le PLUi permet-il de limiter la consommation foncière, d'optimiser l'utilisation du foncier et son recours prioritairement en renouvellement urbain ?**

L'analyse évaluative portera sur la mobilisation du potentiel de renouvellement urbain, l'optimisation de l'utilisation du foncier et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Indicateurs de suivi :

Potentiel de renouvellement urbain	111	GA
Potentiel de renouvellement urbain mobilisé par typologie d'usages	112	GA

Surface d'ENAF consommée	113	DDT + GA
Surface d'ENAF réhabilitée	114	DDT + GA

■ LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ET ANIMATION SPECIFIQUE POUR SUIVRE L'ÉVALUATION

□ UNE ANALYSE A PARTAGER ET REORIENTATIONS POSSIBLES DES INDICATEURS

L'objectif final de la démarche est de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation les plus à même de guider l'action publique et les futures évolutions du document d'urbanisme.

Ainsi la liste des indicateurs retenus a vocation à évoluer dans le temps. D'une part pour des raisons propres à la donnée, qui évolue sans cesse et peut par exemple s'améliorer ou à l'inverse devenir obsolète faute de mise à jour. D'autre part parce que l'évaluation du PLUi n'est pas envisagée uniquement comme la mise à jour de données quantitatives à un instant donné mais bien comme une opportunité pour échanger avec les acteurs du territoire et réorienter la démarche afin de l'améliorer.

Pour procéder à l'analyse des indicateurs et de leur évolution à trois et six ans et ainsi procéder de façon concrète à l'évaluation du PLUi, la mise en place de plusieurs groupes de travail est envisagée en mobilisant au besoin les partenaires extérieurs du Grand Annecy (Universités, espace citoyen, personnalités qualifiées, services de l'Etat, Chambres consulaires, associations, etc.). Le rôle des groupes consistera notamment à :

- servir de lieu de rencontre et d'échanges pour favoriser la concertation entre les différents acteurs de l'évaluation (internes et externes) ;
- favoriser le partage de méthodes, de savoir-faire et connaissances sur les données existantes, les façons de les mobiliser et de les analyser ;
- répondre aux questions évaluatives (quand c'est possible) et identifier des axes de progressions, des nouvelles données à acquérir et par là-même de nouvelles méthodes à mettre en place (approche qualitative et pas seulement quantitative) ;
- réorienter l'évaluation du PLUi ;
- créer un « culture » partagée de l'évaluation ;

Enfin, afin de rendre l'évaluation du PLUi HMB cohérente avec celles du POA-M, du POA-H et du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), appelé "Un Pacte pour le Climat", des temps d'échanges dédiés seront prévus.

□ INDICATEURS RETENUS : ETAT 0 ET FICHES DE SUIVI

Les indicateurs de suivi seront renseignés selon une temporalité variable entre un et six ans en fonction de la date de disponibilité des données. Au début de la mise en œuvre du PLUi HMB, le Grand Annecy envisage la réalisation d'un état zéro qui sert de point de départ et de référence pour les analyses ultérieures.

Pour documenter l'évaluation, chaque indicateur pourra faire l'objet d'une fiche détaillée contenant diverses informations relatives aux critères, à la source de la donnée, à sa fréquence de mise à jour, à son producteur, etc.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation du document, au plus tard six ans après l'approbation du PLUi, le Grand Annecy procèdera à l'analyse et à l'interprétation des données en mettant en exergue les tendances d'évolution constatées sur le territoire par rapport à l'état zéro établi.